

Réunion du Conseil Communal du 13/07/2007

Rapport officiel et en résumé

1) Organisation scolaire 2007/2008:

a) nomination d'un instituteur préscolaire (m/f) 2007/2008 dans l'intérêt de l'éducation précoce (séance à huis clos)

Mme Nathalie Lang est nommée institutrice d'éducation préscolaire dans la commune de Mamer pour l'année scolaire 2007/2008.

b) nomination d'un instituteur d'enseignement primaire surnuméraire (m/f) 2007/2008 pour pallier au congé sans traitement de Mme Nathalie Wagner (séance à huis clos)

Madame Spielmann Sandy est nommée institutrice d'enseignement primaire surnuméraire dans la commune de Mamer pour l'année scolaire 2007/2008.

c) nomination d'un instituteur d'enseignement primaire surnuméraire (m/f) 2007/2008 pour pallier au congé parental de M. Claude Greiveldinger (séance à huis clos)

Madame Somnavilla Carole est nommée institutrice d'enseignement primaire surnuméraire dans la commune de Mamer pour l'année scolaire 2007/2008.

d) création de deux postes d'instituteur d'enseignement primaire (m/f) 2007/2008 pour respectivement appuyer les titulaires des classes de 1^{ère} année d'études primaires et assurer une permanence de remplacement

Le conseil communal unanimement décide la création d'un poste d'instituteur d'enseignement primaire (m/f) 2007/2008 pour appuyer les titulaires des classes de 1^{ère} année d'études primaires dans le cadre du projet « team teaching » ainsi qu'un poste d'instituteur d'enseignement primaire (m/f) 2007/2008 pour assurer une permanence de remplacement.

2) Affaires de personnel :

a) allocation d'un congé sans traitement pour des raisons professionnelles à Mme Simone Barthel-Heuschling, chargée de direction dans l'enseignement primaire, du 15/09/2007 au 14/09/2008

Le conseil communal unanimement propose à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle d'accorder à Madame Simone Barthel-Heuschling, chargée de direction, un congé sans traitement du 15/09/2007 au 14/09/2008.

b) allocation d'un congé sans traitement pour des raisons professionnelles à Mme Patrice Muller-Gillen, chargée de direction dans l'enseignement primaire, du 15/09/2007 au 14/09/2008

Le conseil communal unanimement propose à Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle d'accorder à Madame Patrice Muller-Gillen, chargée de direction, un congé sans traitement du 15/09/2007 au 14/09/2008.

c) allocation d'un congé pour travail à mi-temps à Mme Carole Thommes-Frieseisen, institutrice d'enseignement primaire, du 15/09/2007 au 14/09/2013

Le conseil communal unanimement propose à Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle d'accorder à Madame Carole Thommes-Frieseisen, institutrice d'enseignement primaire, un congé pour travail à mi-temps du 15/09/2007 au 14/09/2013.

d) allocation d'un congé pour travail à mi-temps à Mme Anouk Morby, institutrice d'éducation préscolaire, du 15/09/2007 au 14/09/2008

Le conseil communal unanimement propose à Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle d'accorder à Madame Anouk Morby, institutrice d'enseignement primaire, un congé pour travail à mi-temps du 15/09/2007 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007/2008.

3) Plan d'occupation du sol «Campus scolaire européen Tossebiert et environs» - avis du conseil communal au sujet des observations présentées et avis du conseil communal au sujet de l'ensemble du projet.

Le conseil communal, avec neuf voix et trois abstentions, émet un avis favorable au sujet du projet de plan d'occupation du sol « Campus scolaire européen Tossebiert et environs » sous les conditions que :

1. les revendications faites par le collège des bourgmestres et échevins de la commune de Mamer dans son avis du 09/03/2007 seront respectées ;
2. concernant la césure du parc du Lycée Technique Josy Barthel dans le cadre de la construction des voies d'accès, la perte en surface de parc sera compensée par des aménagements dans la zone d'aménagement différée ;
3. de modifier le libellé de l'Art. 3, alinéa 2 de la partie écrite du projet de plan d'occupation du sol « Campus scolaire européen Tossebiert et environs » comme suit : « L'autorisation de construire, de transformer ou de démolir un bâtiment est accordée par le ou les bourgmestres concernés pour autant que les travaux soient conformes au plan d'occupation du sol » ;
4. que le Gouvernement établira un plan d'évacuation du site en cas de sinistre majeur.

- 4) Mise en état de la voirie rurale en 2007 :**
a) approbation du devis au montant de 40.000,00 € T.T.C. pour les travaux d'entretien ordinaires

Le conseil communal unanimement approuve le devis n° 300412 au montant de 40.000,00 € T.T.C. pour l'entretien ordinaire de la voirie rurale en 2007.

- b) approbation du devis au montant de 154.500,00 € T.T.C. pour les travaux de mise en état extraordinaires**

Le conseil communal unanimement approuve le devis n° 300415 au montant de 154.500,00 € T.T.C. pour des travaux de mise en état extraordinaires.

- 5) Fixation de la participation des parents pour la fréquentation de la Maison Relais pour Enfants à partir du 15/09/2007.**

Le conseil communal unanimement fixe avec effet au 15/09/2007 la participation financière des parents dans le cadre de la Maison Relais pour Enfants.

- 6) Fixation des indemnités du recensement fiscal du 15/10/2007**

Le conseil communal unanimement arrête les indemnités du recensement fiscal du 15/10/2007.